

Du procès-verbal

Séance du Comité central du 16 septembre 2010

TARMED/Rapport annexe à l'évaluation du CDF – La FMH rédige un rapport annexe au rapport final «Evaluation TARMED» du Contrôle fédéral des finances (CDF). La FMH s'oppose aux recommandations du CDF d'accroître l'influence de la Confédération dans le TARMED.

Révision de la Liste des analyses – Au vu des résultats obtenus, le Comité central de la FMH demande de ne pas supprimer le franc de transition à la fin 2011 et d'introduire un tarif séparé pour les laboratoires de praticien («Point of care»).

Indemnité de dérangement en cas de visite – La FMH demande que l'indemnité de dérangement en cas de visite soit reconduite jusqu'à la fin février 2012.

Remise de médicaments par le médecin – La FMH va négocier le projet d'une remise de médicaments indépendante de la marge avec santésuisse. Un report dans le TARMED est prévu.

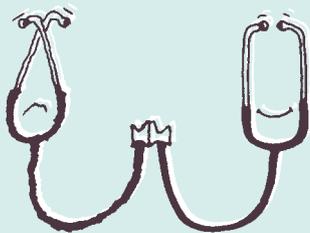
6. Révision de l'AI – Le CC se prononce sur le deuxième train de mesures (révision 6b) de la révision de l'AI et met l'accent sur les points du dossier en lien avec la médecine, telles que l'évaluation interprofessionnelle, l'aptitude à la réadaptation ou les mesures médicales raisonnablement exigibles.

Activités des médecins en faveur de la qualité – Le CC a approuvé deux papiers de position sur les thèmes suivants:

- Les sociétés de discipline médicales ont la compétence de déterminer le rapport coût-utilité des activités en faveur de la qualité des soins dans leur discipline; la FMH les épaula dans cette démarche.
- Promouvoir et soutenir les activités des médecins en faveur de la qualité, principalement par des incitatifs qui ne sont pas d'ordre financier.

Maltraitance infantile – La FMH a rédigé l'avant-propos du guide destiné aux médecins pour la détection précoce des violences envers les enfants de la Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant et accepté de mettre le logo de la FMH à disposition.

Initiative sur l'imprescriptibilité – Le Comité central soutient l'initiative prévoyant, dans la loi pénale et la loi pénale militaire, l'imprescriptibilité des délits sexuels et pornographiques sur des enfants avant la puberté. Le CC met l'accent sur la difficulté de prouver ces crimes mais ne se prononce pas quant à la limite d'âge.



**Et soudain, vous aussi!
Les crises touchent aussi
les médecins.**

Acceptez de l'aide. Contactez ReMed.
Assistance téléphonique 24 h sur 24
0800 0 73633 help@swiss-remed.ch
0800 0 ReMed www.swiss-remed.ch

ReMed Réseau de soutien
pour les médecins